

Projet éolien de Combusins 2

Commune de Salles-de-Villefagnan



Bulletin d'information n°4 – Juillet 2026

Madame, Monsieur,

Initialement, le nom du projet en cours de développement sur le territoire de Salles de Villefagnan faisait simplement référence à la réflexion d'ABO Energy autour de l'avenir du parc existant. Néanmoins, ce dernier se divise entre deux entités juridiques : le parc éolien des Combusins (au sud) et le parc éolien des Jaladeaux (au nord). ABO Energy travaille uniquement sur l'avenir du parc éolien des Combusins et, dans une logique de clarté et de simplicité, a fait le choix de nommer le projet "Projet éolien de Combusins 2".

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour ce dernier sera déposé en Préfecture de Charente à l'été 2026, lorsque l'étude d'impact relative au projet sera finalisée. Aussi, il est important de noter que la réalisation du projet éolien Combusins 2 est conditionnée au démantèlement du parc éolien de Combusins existant. Les deux parcs ne pourront pas exister de manière concomitante.

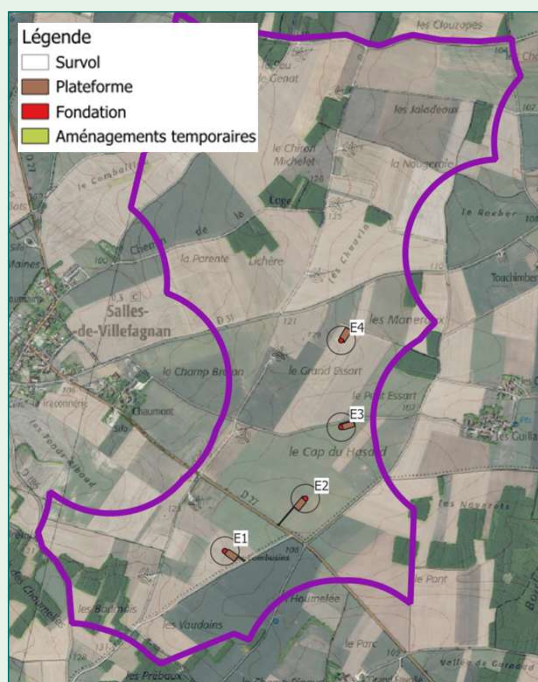
Pour rappel, l'ensemble des informations relatives aux projets et les bulletins d'informations précédents sont disponibles et téléchargeables sur sa page internet dédiée :



www.aboenergy.fr

> Zone d'information > Nos projets > Nouvelle-Aquitaine > Nos projets en Charente > Projet éolien de Combusins 2

Localisation du futur parc



Caractéristiques et retombées économiques



4 éoliennes
2 postes de livraisons



5,9 MW maximum
par éolienne soit
23,6 MW maximum
de puissance totale



Env. 42 5000 MWh de
production moyenne
annuelle estimée

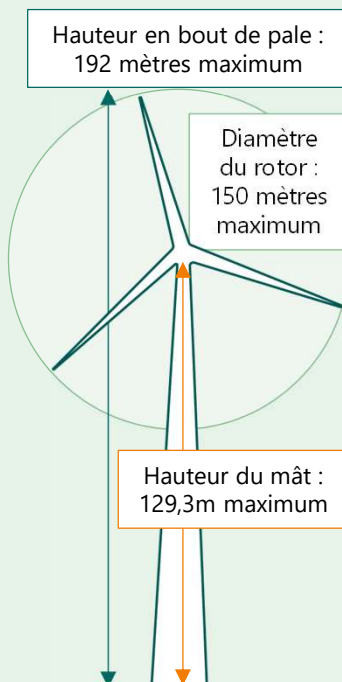


Env. 236 000€/an de
fiscalité à répartir entre la
commune, la communauté
de communes, le
département et la région



Env. 10 100 foyers
alimentés en électricité
renouvelable chaque année

Consommation moyenne en France, tous types de
logements et chauffages confondus (Calcul sur la base
de données croisées INSEE/CRE/RTE)



Chronologie

2022

- Début des échanges avec les acteurs du territoire et lancement du projet
- Rencontre des propriétaires et exploitants et signature des accords fonciers

2023

- Présentation du projet devant le conseil municipal de Salles-de-Villefagnan
- Distribution du 1^{er} bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au projet
- Installation du mât de mesures et lancement des études environnementales, paysagère et acoustique

2024

- Réception des premiers résultats des états initiaux
- Distribution des 2^{ème} et 3^{ème} bulletins d'information
- Tenue de permanences publiques d'information

2025

- Définition de la variante d'implantation et du gabarit d'éolienne

2026

- Distribution du 4^{ème} bulletin d'information

Les étapes à venir (dates prévisionnelles) :

2026

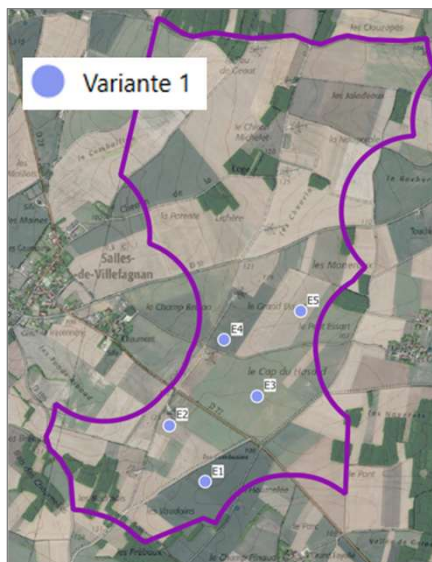
- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture

2026 - 2028

- Instruction de la demande d'autorisation environnementale
- Consultation publique
- Décision préfectorale

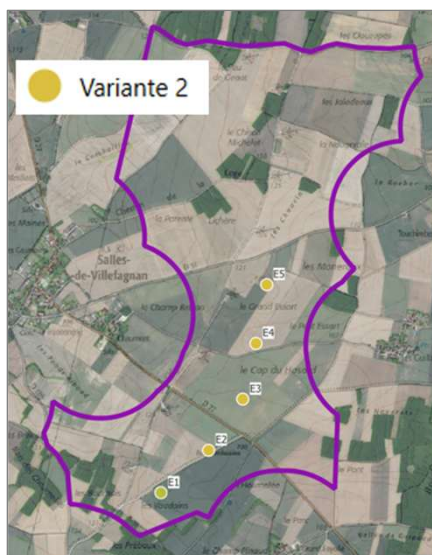


Les variantes d'implantation envisagées



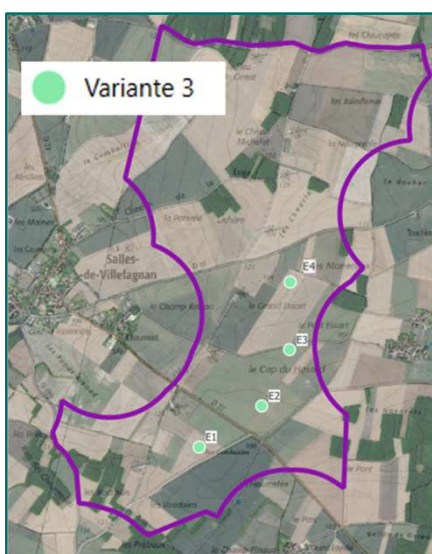
Variante 1

- **Nombre d'éolienne** : 5
- **Capacité de production** : Maximale (moins d'effets de sillage, en raison de l'implantation en quinconce)
- **Distance aux habitations** : Variante la plus proche des habitations



Variante 2

- **Nombre d'éolienne** : 5
- **Capacité de production** : Optimale
- **Distance aux habitations** : Variante médiane en termes de proximité avec les habitations
- **Enjeux paysagers** : Implantation en ligne courbe (ressemblant à l'existant), recul par rapport au bourg de Salles-de-Villefagnan
- **Enjeux acoustiques** : Eloignement du bourg de Salles-de-Villefagnan par rapport au parc existant
- **Enjeux environnementaux** : Distance de 200m minimum à tout boisement



Variante 3

- **Nombre d'éolienne** : 4
- **Capacité de production** : Diminuée par rapport au potentiel initial
- **Distance aux habitations** : Variante la plus éloignée des bourgs de Salles-de-Villefagnan et Lannes
- **Enjeux paysagers** : Implantation en ligne courbe, recul par rapport au bourg de Salles-de-Villefagnan, emprise visuelle plus faible avec une éolienne de moins
- **Enjeux acoustiques** : Eloignement du bourg de Salles-de-Villefagnan par rapport au parc existant
- **Enjeux environnementaux** : Distance de 240m minimum à tout boisement, suppression de l'éolienne la plus au sud proche des boisements à enjeux pour les rapaces

La variante 3 représente le meilleur compromis pour une implantation respectueuse des enjeux environnementaux, acoustiques et paysagers recensés sur le site d'étude.

Ainsi cette variante a été retenue pour la finalisation des études et la définition des mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser.

Au total, 66 photomontages ont été réalisés en comprenant le patrimoine local, les lieux de vie proches, le Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois, la vallée de la Charente, les principaux axes routiers et les villes les plus proches.

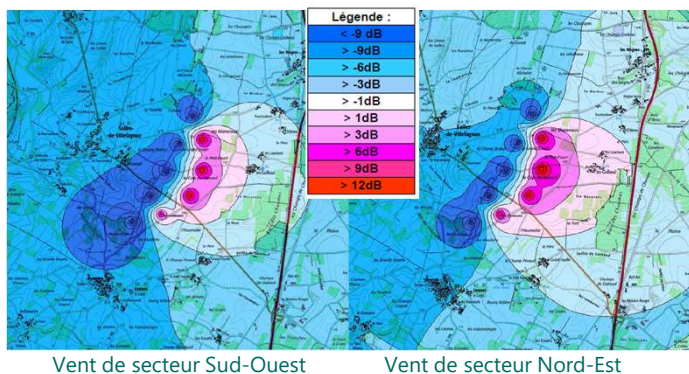
Vue entre le petit et le grand Fayolle (Lonne), éolienne la plus proche : 0,9 km

Vue depuis la sortie sud de Tuzie (D27), éolienne la plus proche : 2,4 km

- ✓ Plantation de haies afin de réduire la visibilité du projet depuis plusieurs points de vue.
- ✓ Enveloppe de 10 000€ pour la mise en place de masques paysagers (arbres, haies) chez les riverains proches du futur parc.
- ✓ Insertion paysagère des postes de livraisons avec un revêtement crépi.
- ✓ Installation de panneaux d'informations pédagogiques sur le projet éolien.

Deux campagnes de mesures acoustiques ont été réalisées en 8 points de mesures autour du site :

1. Novembre 2023 : mesure des niveaux sonores avec le parc éolien existant en fonctionnement.
2. Mai-juin 2025 : mesure des niveaux sonores avec le parc éolien existant à l'arrêt.



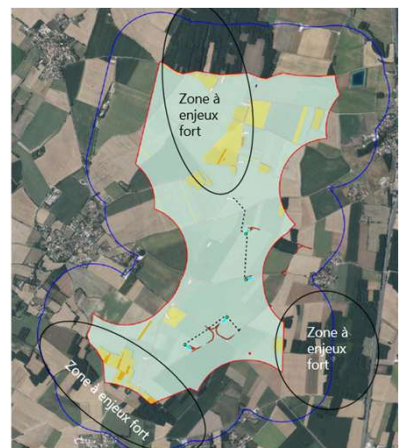
- Avec le projet du parc des Combusins 2, l'environnement sonore aux habitations du secteur sera majoritairement amélioré, caractérisé par une baisse des niveaux sonores perçus sur une majorité du territoire, notamment à l'ouest.

Néanmoins, les lieux-dits « Les Guillaud » et « Les Courtaud » connaîtront une légère augmentation du niveau sonore (de l'ordre de 1 à 3 dB(A)), principalement par secteur de vent nord-est, ce qui sera peu perceptible à l'oreille humaine.

Les études environnementales ont permis d'identifier les niveaux d'enjeux à considérer sur l'ensemble du site. Ce dernier est composé à 87 % de grandes cultures, sur lesquels peu d'enjeux sont relevés. Aucune zone humide n'est présente au sein de la zone d'étude.

Mesures d'évitement prévues :

- ✓ Réduction du nombre d'éoliennes (suppression de l'éolienne la plus au sud).
- ✓ Implantation des éoliennes dans des habitats d'intérêt faible (grandes cultures) et évitement des boisements.
- ✓ Eloignement des éoliennes des secteurs à enjeux forts pour les oiseaux et les chauves souris (plus de 240m de tout boisement).



La préservation de la biodiversité (suite)

Mesures de réduction prévues :



- ✓ Adaptation du planning des travaux : pause environnementale en période de nidification et reproduction des espèces.
- ✓ Mise en place d'un dispositif anticollision (télédétection) pour les rapaces.
- ✓ Mise en place d'un bridage préventif des éoliennes lors des périodes de forte activité des chauves-souris.
- ✓ Arrêt des éoliennes pendant et à la suite de travaux agricoles (moissons, fauches) attirant les rapaces.

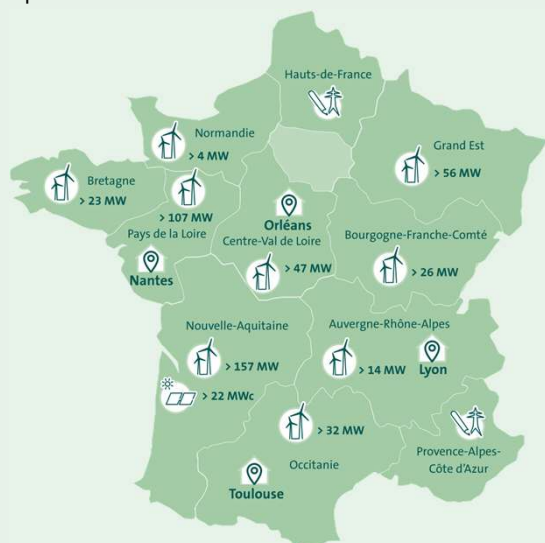
L'ensemble des mesures mises en place permettront des impacts résiduels environnementaux faibles à non significatifs du projet. Ainsi, la compatibilité entre production d'énergie renouvelable et préservation de la biodiversité est assurée.

VRAI / FAUX – Quelques idées reçues sur l'éolien

Affirmation	Réponse	Pourquoi
Les énergies font augmenter la facture	✗ Faux	Elles ont permis de contenir les hausses liées au gaz et de financer le bouclier tarifaire pendant la crise énergétique.
Les éoliennes tuent beaucoup d'oiseaux	✗ Faux	La mortalité est faible. L'impact des éoliennes est beaucoup plus faible comparé à celui des chats, de la chasse, des collisions avec des automobiles ou des lignes électriques. Par ailleurs, des dispositifs de bridage ou de détection permettent de réduire encore ce risque.
Avec les contraintes techniques, militaires et la biodiversité, 80 % du territoire est interdit au développement éolien	✓ Vrai	Certaines contraintes limitent fortement les zones disponibles pour développer de nouveaux projets.
Les énergies renouvelables sont intermittentes	✗ Faux	L'éolien et le photovoltaïque ont des productions variables (selon le vent et le soleil) mais prédictibles. Le système est de plus en plus pilotable grâce au stockage, à la flexibilité et à la planification.

ABO Energy France

Avec son équipe de 200 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.



> 487 MW développés et construits
> 208 MW en construction ou prêts à construire



> 1,5 GW projets en développement

Contacts

Responsable de projets renouvellement

Mathilde Pascal

Tél. : 07 72 07 33 83

mathilde.pascal@aboenergy.com

Responsable dialogue territorial

Edith Recourt

Tél. : 05 34 31 49 17

edith.recourt@aboenergy.com



ABO Energy

www.aboenergy.fr